

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DEVE 1107** Occupation précaire du Pavillon à la Clef dans le square Jules Verne (11e) par l'association « Le planning familial » - Convention de mise à disposition du domaine public.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec l'association « Le planning familial » une convention l'autorisant à occuper de manière précaire des locaux situés au rez-de-chaussée du Pavillon à la Clef dans le square Jules Verne à Paris 11e ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 4 décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Le planning familial » la convention dont le texte est joint au présent projet de délibération, l'autorisant à occuper des locaux situés au rez-de-chaussée du Pavillon à la Clef dans le square Jules Verne à Paris 11e et prévoyant le versement d'une subvention en nature dont le montant sera calculé au prorata de la durée effective d'occupation, sur la base d'une valeur annuelle de 12 980 euros.